CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 16 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques : 238 572,32 $

2.2 FQM Assurances – Renouvellement de police

2.3 Club de l'âge d'Or de Déléage – Aide financière

2.4 Appui – Maintien de la centrale de rendez-vous à l'Hôpital de Maniwaki

2.5 Mandat à la notaire - Matricules # 4838-82-7950, 5035-88-1815, 4938-81-5458, 4838-26-0444 – Annulation des montants et transfert

2.6 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Résolution 2023-R-AG273 – Appui à la demande de responsabilité de restructuration et rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau

2.7 Nominations au comité de négociation de la convention collective

2.8 Transfert de fonds du poste budgétaire du surplus accumulé non affecté vers le poste budgétaire surplus affecté loisirs

2.9 Transfert budgétaire 2023 au surplus affecté

2.10 Mandat pour la perception des comptes en souffrance – RPGL Avocats

2.11 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière

2.12 Dépôt des états financiers comparatifs

2.13 Octroi de la vente de biens municipaux usagées

2.14 Adhésion au service PerLe du Portail du gouvernement du Québec

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3.1 Adoption du 2ieme projet du règlement modificateur 354-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69, visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la municipalité

3.2 Demande de dérogation mineure pour le matricule 4737-59-1209

3.3 Avis de motion - Règlement 520-4-URB-2023 modifiant le règlement 520-3-URB-2022 relatif à l'émission des permis et certificats

3.4 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Utilisation autre qu'agricole du lot 5 490 840

3.5 Adoption du 1er projet du règlement modificateur 354-71 modifiant le règlement de zonage 354 pour permettre le logement parental à l'intérieur de la zone urbaine

4 TRANSPORT

4.1 Autorisation de vente des biens appartenant à la municipalité

4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

4.3 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Refaire le surfaçage de la Route 107

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Dépôt du rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable

6 LOISIRS ET CULTURE

6.1 Réseau Biblio de l'Outaouais – Contribution municipale pour l'année 2024

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

8.1 Dépôt d'une pétition de citoyens - Chemin Lac-Bois Franc

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-11-CMD157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023, tel que rédigé.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD159 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 238 572,32 $ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques :

- Factures payées : 153 478,62 $;
- Chèques : no.12245 à no. 12273
- Prélèvements automatiques : no. 3442 à 3461;
- Factures à payer : 35 042,99 $;
- Payes : 50 050,71 $;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;

- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits
Je, soussigné, John-David McFaul, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

_____
John-David McFaul
Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim

2023-11-CMD160 FQM ASSURANCES – RENOUVELLEMENT DE POLICE

CONSIDÉRANT le renouvellement de la police d'assurance générale de la municipalité pour la période du 11 décembre 2023 au 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est impérieux de maintenir cette protection;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser le paiement de la facture no.11141 de FQM Assurance au montant de 27 094,13 $.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-CMD161 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE DÉLÉAGE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Déléage est une association à but non lucratif très active au service de nos aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or organise un souper de Noël qui aura lieu le samedi 9 décembre et souhaite offrir un punch aux membres et invités qui participeront à cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or sollicite une participation financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser à émettre un chèque au nom du Club de l'âge d'Or de Déléage au montant de 200.00 $ pour une aide financière;

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD162 APPUI – MAINTIEN DE LA CENTRALE DE RENDEZ-VOUS À L'HOPITAL DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT l'implication de la MRCVG dans le secteur de la santé sur son territoire depuis plusieurs années, afin que ce service de proximité réponde aux besoins réels de sa population ;

CONSIDÉRANT l'entérinement de plusieurs résolutions du Conseil de la MRC qui démontrent la volonté politique de développement et d'évolution de cette priorité territoriale primordiale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRCVG a été informé de certaines modifications en lien avec le transfert de la centrale de rendez-vous située à l'hôpital de Maniwaki vers le CLSC de Maniwaki et que cette modification affectera directement le service de première ligne lors de la prise de rendez-vous;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau dessert en majorité une clientèle vulnérable, vieillissante et défavorisée;

CONSIDÉRANT QUE plus de soixante pour cent (60%) de la population du territoire est généralement peu scolarisée et défavorisée économiquement ;

CONSIDÉRANT le Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais pour la région de la Vallée-de-la-Gatineau effectué par Monsieur Sylvain Gagnon en janvier 2019, et que ce dernier mentionne à la recommandation 5 qu'il est primordial d'élaborer un plan de consolidation et de développement des services de proximité et que les différentes entrevues réalisées auprès d'usagers et de partenaires locaux ont clairement mis en lumière les difficultés d'accès aux services de proximité, particulièrement ceux dits de première ligne;

CONSIDÉRANT QUE cette modification représente une décision de fonctionnement qui peut sembler efficace dans différentes régions administratives du Québec, mais qu'aucune prise de considération des besoins territoriaux n'a été effectuée lors de cette modification ;

CONSIDÉRANT l'efficacité du service actuel qui répond aux besoins ainsi qu'aux réalités territoriales de la population de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT le rôle d'accompagnement aux bénéficiaires vers les différents services à l'intérieur du centre hospitalier par les intervenants de ce service;

CONSIDÉRANT l'aide apportée aux intervenants en radiologie, laboratoire, réadaptation et autres services créant ainsi une économie de temps;

CONSIDÉRANT QUE la dispense de ce service permet aux intervenants de vaquer pleinement à leurs occupations plutôt que de se consacrer à des tâches cléricales et administratives;

CONSIDÉRANT QUE le service en place a fait ses preuves et témoigne d'une efficacité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de demander au Directeur du Réseau Local en Santé de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'au Directeur du Réseau Local en Santé de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'au Président Directeur Général du CISSSO de maintenir le fonctionnement actuel du service de proximité de la centrale de prise de rendez-vous à l'Hôpital de Maniwaki.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD163 MANDAT À LA NOTAIRE - MATRICULES # 4838-82-7950, 5035-88-1815, 4938-81-5458, 4836-26-0444 – ANNULATION DES MONTANTS ET TRANSFERT

CONSIDÉRANT QUE suite à la réforme cadastre les matricules no. 4938-81-5458, 4838-82-7950, 4838-26-0444 et 5035-88-1815 deviennent la propriété de la Municipalité de Déléage;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers de ces matricules deviendront non imposables et que les montants dus qui restent en suspens sur les comptes doivent être annulés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim à mandater Me Joanne Lachapelle, notaire aux transferts des terrains au nom de la Municipalité de Déléage;

- autorise l'annulation des montants dus;

- autorise, le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim et la mairesse à signer tous les documents légaux en lien avec le dossier.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD164 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – RÉSOLUTION 2023-R-AG273 – APPUI À LA DEMANDE DE RESPONSABILITÉ DE RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTABLE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la résolution 2023-R-AG273 reçue de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lors du conseil de la MRCVG tenue le 18 avril 2023 quant aux poursuites des démarches en vue d'une fusion potentielle pour diffusion culturelle au sein de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG mandate le centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais comme maitre d'œuvre du projet de restructuration et rénovation de la salle de spectacle, située à la cité étudiante de la Haute-Gatineau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- appuie à la MRC Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministre Lacombe d'accepter le changement de responsabilité afin que le centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais poursuivre les démarches quant à la restructuration et la rénovation de la salle de spectacle de la Vallée-de-la-Gatineau

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD165 NOMINATIONS AU COMITÉ DE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de négocier une nouvelle convention collective puisque la présente convention prend fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les personnes représentantes de la partie patronale composant le comité de négociation de la nouvelle convention collective;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de nommer la mairesse, et le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim au comité de négociation de la convention collective.

- autorise la mairesse et le directeur générale par intérim et greffier-trésorier par intérim à signer la nouvelle convention collective pour et au nom de la Municipalité de Déléage.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD166 TRANSFERT DE FONDS DU POSTE BUDGÉTAIRE DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE POSTE BUDGÉTAIRE SURPLUS AFFECTÉ LOISIRS

CONSIDÉRANT le surplus des activités de loisirs pour l'année d'un montant total de 660,74 $;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter cette somme pour les prochaines activités de loisirs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser le virement de 660,74 $ du poste budgétaire 55 99100 000 au poste budgétaire 59 13100 700 surplus affecté loisirs.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD167 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2023 AU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QU'un surplus de fonds de 99,03 $ figure au budget 2023 sous le poste financier 01 21112 310 « Règlement niveleuse »;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être conservé pour un dépôt sur le paiement de l'achat d'un nouveau camion au cours de l'année financière 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'autoriser la technicienne administrative et trésorière adjointe de transférer le montant de 99,03 $ au surplus affecté.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD168 MANDAT POUR LA PERCEPTION DES COMPTES EN SOUFFRANCE – RPGL AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE les comptes de taxes municipales et autres montants dus pour l'année 2023 et des années antérieurs demeurent impayés malgré l'envoi d'état de compte aux propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage désire éviter le délai de prescription des montants dus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandate la firme RPGL Avocats pour la perception des comptes depuis les dernières années et que leur service est excellent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de mandater la firme RPGL Avocats pour la perception des taxes municipales et autres montants en souffrance pour l'année 2023 et antérieure.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD169 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – PARTICIPATION AU PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- le Conseil de la Municipalité de Déléage s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau;

- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Solution à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

- Le Conseil nomme la MRC Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD170 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

CONSIDÉRANT la nouvelle disposition introduite à l'article 176.4 du *Code municipal* par l'adoption de la *Loi* 122 (2017, c.13) visant le dépôt des états financiers comparatifs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- prend acte du dépôt des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 31 décembre 2023, tel que présenté par le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD171 OCTROI DE LA VENTE DE BIENS MUNICIPAUX USAGÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres concernant la vente de biens municipaux usagées;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Lot 1 Tracteur	Nom, prénom	Prix soumis
	M. Florent Laforest	900 $
	M. Dominic Jacques	2 200 $
	M. David Aumond	2 260 $
	M. Daniel Guilbault	850 $
	M. Louis Guerette	1 000 $
	M. Fabien Brassard	2 650 $
	M. Jimmy Perreault	2 510 $

Lot 2 épandeuse	Nom, prénom	Prix soumis
	M. Jess Gagnon	700 $

Lot 4 Balai	Nom, prénom	Prix soumis
	M. David Aumond	525 $

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- octroi la vente du tracteur White à M. Fabien Brassard pour la somme de 2 650 $.

- octroi la vente de l'épandeuse usagée à M. Jess Gagnon pour la somme de 700 $.

- octroi la vente du balai de rue Sweepster à M. David Aumond pour la somme de 525 $

- que les soumissionnaires dont l'offre a été retenue, devront acquitter les sommes dues avant la prise de possession des biens.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD172 ADHÉSION AU SERVICE PERLE DU PORTAIL DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du

Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage souhaite participer au service PerLe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- que le conseil autorise le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim et la mairesse, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente concernant le service PerLe.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD173 **ADOPTION DU 2 IÈME PROJET DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR 354-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 354-69, VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES PONDEUSES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 1er mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement est identique au premier projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter le second projet de règlement modificateur 354-70 modifiant le règlement de zonage 354 et abrogeant le règlement 354-69 visant à autoriser la garde de poules pondeuses à l'intérieur des limites de la municipalité.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD174 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 4737-59-1209**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 4 558 236 et que le dossier a été transféré au comité consultatif d'urbanisme pour étude;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale de 3 715 m^2 est amplement respectée avec une superficie actuelle de 5 517,1 m^2 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la marge avant de 48,51m sur le chemin des Amoureux au lieu de 60 m tel que le présent règlement l'exige ;

CONSIDERANT QUE le nouveau schéma d'aménagement autorisera une marge avant de 50 m ;

CONSIDERANT QUE le terrain est enclavé et ne permettra pas une augmentation de largeur de lot ;

CONSIDERANT QUE cette demande de dérogation pour autoriser une construction de bâtiment principal ne portera pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'accepter la demande de dérogation mineure du lot 4 558 236 du matricule 4737-59-1209.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 520-4-URB-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 520-3-URB-2022 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Par la présente, le conseiller Stéphane Rivest donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement 520-4-URB-2023 modifiant le règlement 520-3-URB-2022 relatif à l'émission des permis et certificats.

Le projet de règlement 520-4-URB-2023 est déposé à cette même séance.

2023-11-CMD175 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE DU LOT 5 490 840

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole est classé de 3 à 3F;

CONSIDÉRANT QUE les seules exploitations agricoles possibles sont la récolte des semences à l'extérieur de la zone demandée;

CONSIDÉRANT QUE cette carrière/sablière est déjà en opération et qu'une marge de dégagement sera maintenue afin de protéger les parcelles en cultures sur les lots contigus;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement d'usage ne contrevient aucunement aux normes en vigueur plus précisément en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété dispose des matériaux primaires nécessaires à l'exploitation d'une carrière/sablière et qu'il n'existe pas d'emplacements similaires sur le territoire pour opérer ce type d'entreprise;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement des activités agricoles sur les lots avoisinants et que cette carrière/sablière ne nuira d'aucune façon à ces-dits activités;

CONSIDÉRANT QUE les lots contigus sont en culture et que cette carrière/sablière est en opération depuis plusieurs années, de plus l'objectif ultime est de conserver le sol arabe afin de favoriser les récoltes futures qui sont présentement impossibles;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est située sur un territoire où le transport routier, forestier et de matériaux, constituent la majorité de nos activités économiques et plusieurs entreprises locales et régionales bénéficient de cette exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire permettre l'utilisation de cette carrière/sablière pour toutes les entreprises qui bénéficient déjà des services offerts par cette exploitation et qu'il est essentiel pour l'économie locale de conserver les entreprises et les emplois déjà en place et par le fait même de les appuyer dans leurs démarches;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'appuyer la demande d'agrandissement d'usages autre qu'agricole.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-11-CMD176 ADOPTION DU 1ER PROJET DU RÈGLEMENT MODIFICATEUR 354-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354 POUR PERMETTRE LE LOGEMENT PARENTAL À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE URBAINE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amender le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions relatives aux logements parental;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le premier projet de règlement modificateur 354-71 modifiant le règlement de zonage 354 pour permettre le logement parental à l'intérieur de la zone urbaine.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD177 AUTORISATION DE VENTE DES BIENS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit se départir des biens qui ne leur sont plus utiles en raison de leur non-utilisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la vente de ce bien ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- accepte de procéder à la vente des camions, Chevrolet Silverado 2009 et du Dodge RAM 4500 2012 avec équipement de déneigement.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD178 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligées à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de tout modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°.3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD179 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – REFAIRE LE SURFAÇAGE DE LA ROUTE 107

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec est propriétaire de la Route 107, et que celui-ci à procéder à des travaux de surfaçage;

CONSIDÉRANT QUE suite audit travaux, la route principale est en très mauvais état et la surface doit être reconstruite;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Lacourcière, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de procéder à une demande auprès du MTQ pour qu'il prévoit dans leurs planifications 2024, de refaire l'asphalte à partir du pont de Maniwaki jusqu'à l'intersection de la Route 107 et du chemin Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

<u>NOTE AU PROCÈS-VERBAL</u> DÉPÔT DU RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

M. John-Davis McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim procède au dépôt devant le conseil du rapport sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2022.

2023-11-CMD180 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle au Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 4,46 $, plus les taxes applicables par habitant, la contribution des municipalités membres pour l'année en fonction des populations inscrites au décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 26 décembre 2021 (Décret 1516-2021, 8 décembre 2021);

CONSIDÉRANT QUE la cotisation spéciale 2024 pour le développement de la collection locale sera offerte aux municipalités membres sur une base volontaire et le montant minimal demeure à 0,50 $ per capita en fonction des populations

inscrites au décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* (Décret 1516-2021, 8 décembre 2021).

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels du lien internet du Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'accès au serveur Symphony demeurent à 60,00 $, plus les taxes applicables par bibliothèque;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'autoriser le versement de la contribution municipale pour l'année 2024.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-11-CMD181 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h30.

ADOPTÉE.

_____	_____
Anne Potvin, mairesse	John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim

,